

N°: GU 2473 ONSSA/DIL/DIC/SHIC

Rabat, le

30 NOV 2021

HOMOLOGATION N° F03-9-007

Le Directeur Général de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires,

Vu la loi N° 25-08 portant création de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires, promulguée par le dahir N° 1-09-20 du 22 Safar 1430 (18 février 2009);

Vu la loi 34-18 relative aux produits phytopharmaceutiques promulguée par le Dahir N° 1.21.67 du 03 Hija 1442 (14 juillet 2021);

Vu le Décret n° 2-99-105 du 18 moharrem 1420 (5 mai 1999) relatif à l'homologation des produits pesticides à usage agricole ;

Vu le Décret n°2-01-1343 du 28 Joumada II 1422 (17 septembre 2001) instituant la commission des pesticides à usage agricole ;

Après avis de la Commission des Pesticides à Usage Agricole réunie le 08/10/2021.

DECIDE

Article 1 : Le produit dénommé « SOUFREMA 80 » dont les caractéristiques mentionnées ci-après :

Nom commercial :	SOUFREMA 80
Matière(s) active(s) :	Soufre (80%)
Formulation :	Granulé à disperser dans l'eau (WG)
Tableau toxicologique :	C
Numéro d'homologation :	F03-9-007
Détenteur du produit :	SOPROCHIBA
Fournisseur :	KRISHI RASAYAN EXPORTS PVT LTD

est homologué pour le(s) usage(s) suivant(s):


Usage(s)		Dose(s) P.C	Max. Appli.	Intervalle Appli.	DAR (j)	Mode Traitement
Tomate	Oïdium	500 g/hl	8	7	NR	Parties aériennes

Article 2 : La présente homologation est retirée avant son échéance suite à une réévaluation révélant que le produit ne satisfait plus aux conditions d'efficacité et d'innocuité ou suite aux nouvelles données toxicologiques ou d'effets néfastes à l'égard de l'homme, des animaux ou de leur environnement.

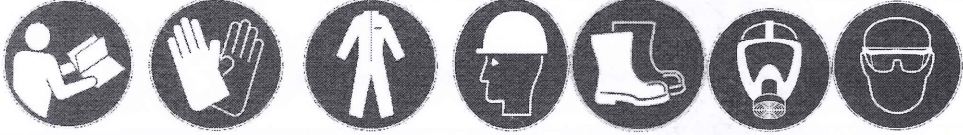
Article 3 : Sous réserve des dispositions de l'article 2 ci-dessus, la présente homologation est valable jusqu'au : 07/10/2031.



❖ Classification du produit :

Mentions du Dahir relatif à l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances vénéneuses	
<p>- Le produit SOUFREMA 80 doit être renfermé dans les emballages d'origine entourés d'une bande de couleur verte avec la mention "DANGEREUX" inscrite en caractères apparents.</p> <p>- Le produit doit être stocké de manière qu'il soit séparé des produits destinés à l'alimentation de l'homme et des animaux.</p>	
Pictogrammes de danger	Mentions de dangers
	- H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Mode d'action du produit	
<p>- Soufre : « Code M02 » selon FRAC : Produits chimiques multi-sites, groupe à faible risque sans aucun signe de résistance au développement des fongicides.</p> <p>- Afin de réduire la possibilité d'apparition, d'une résistance, il convient de ne pas appliquer les mêmes matières actives ou d'autres matières actives classées dans les mêmes groupes sur la même culture durant la même saison.</p>	

❖ Précautions à prendre :

Pictogrammes des Equipements de Protection Individuelle	
	
Conseils de prudence	
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et appliquer toutes les instructions
P234	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine
P261	Éviter de respirer les poussières et les brouillards
P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P264	Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage, et des bottes
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise Numéro du centre antipoison : 0801 000 180
P360	Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P302+P334	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : rincer à l'eau fraîche/poser une compresse humide.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/consulter un médecin.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P306+P360	EN CAS DE CONTACT AVEC LES VÊTEMENTS : rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.
P420	Stocker à l'écart des autres matières.

